



Votre implication dans la vie locale

S'impliquer dans la vie locale et créer des partenariats, offre de nombreux avantages pour les commerçants :

- Créer des synergies entre commerçants situés sur une même ville.
- Mener avec les autres commerçants des actions collectives permettant de limiter les coûts (gestion des déchets, communication...).
- Promouvoir, dynamiser et animer l'espace commercial afin de développer son attractivité et véhiculer une image positive (animations commerciales, actions de communication, services à la clientèle...).

- Être un partenaire privilégié auprès des acteurs économiques et pouvoirs publics locaux pour représenter et défendre les intérêts des commerçants.
- Participer à l'aménagement et au développement local pour une meilleure adaptation de l'environnement du commerce (stationnement, circulation, aménagement urbain, accessibilité...).
- Donner de votre commerce une image locale, dynamique, ouverte.

NOS CONSEILS ET GESTES SIMPLES

Sur le plan individuel :

- Impliquez-vous dans les actions et animations organisées par la municipalité.
- Diffusez de l'information sur les événements qui se dérouleront dans la commune et mettez à disposition des clients, le programme des diverses sorties culturelles.
- Proposez à un groupe local de jouer devant ou dans votre commerce.
- Organisez une exposition de peinture dans votre commerce en partenariat avec une association d'artistes peintres. Installer des toiles dans vos magasins : ceci incitera les amateurs d'art à entrer ou pourra permettre de toucher une nouvelle clientèle qui prendra conscience de votre offre ! De plus la décoration de votre commerce sera de fait, originale !

- Sponsorisez un club sportif.
- Associez-vous aux journées à thèmes, exemple : la Semaine du goût.
- Concertez-vous avec les autres commerces de même activité pour assurer un « service de garde » durant les congés de chacun et indiquez-le sur des affichettes pendant sa fermeture.
- Ces actions relèvent du mécénat et peuvent être déduites de vos impôts ; parlez-en à votre comptable.
<http://www.cci.fr/web/mecenat>



Sur le plan collectif, rapprochez-vous de votre UC :

■ Une UC a bénéficié d'un partenariat avec la société de transport urbain de sa ville et celle-ci lui a mis à disposition un bus vitrine itinérant, dans lequel les produits des commerçants étaient présentés. Un jeu a été organisé par l'UC qui permettait de gagner le contenu du bus.

■ Une UC a organisé, en partenariat avec la ville, les collectivités, les banques, une vaste collecte de jouets, ponctuée par un grand goûter. Le principe était simple : se rendre chez les commerçants adhérents et y déposer des jouets inutilisés pour les redistribuer à différentes associations.

■ Une UC a sensibilisé tous les acteurs des quartiers et mis en avant le rôle de chacun en matière de propreté en organisant une opération de ramassage des déchets, exposition, jeux sur le tri sélectif et démonstration de véhicules « propres ». Cette opération leur a valu un prix de la part du Secrétaire d'État chargé du commerce et ce fut une opération de communication réussie !

POUR ALLER PLUS LOIN

www.ecomaires.com

Site de l'Association des maires pour l'environnement et le développement durable.